

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT



Sur la Commune de **VIOLES** (84150),
15 impasse des Régales, lieudit Rue de l'Eglise,

Une petite maison à usage d'habitation de 59.70 m²
cadastrée **Section AM n° 67** d'une contenance de 18ca
et **Section AM n° 157** d'une contenance de 48 ca
le lot n° 2 et les 500/1.000èmes de la propriété du sol et des
parties communes générales,

Ayant fait l'objet :

- d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi suivant acte de Maître Gilbert BOUSCARLE, notaire à Camaret sur Aigues, le 20/03/1987, publié au Service de la Publicité Foncière d'Orange le 13 avril 1987, volume 4519 n° 8.
- d'un échange de servitudes après division reçu aux minutes de Maître DUNAN, Notaire, en date du 21 avril 1970, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité d'Orange le 03 juillet 1970, Volume 2717 numéro 30,
- d'un acte de donation partage après division reçu aux minutes de Maître DUNAN, Notaire, en date du 11 décembre 1973, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité d'Orange le 29 janvier 1974, Volume 3050 numéro 19,
- Et d'un procès-verbal du cadastre numéro 1487L du 18 novembre 2013, publié au Service de la Publicité d'Orange le 28 novembre 2013, Volume 2013P n° 4358.

Mise à prix : 15.000,00 € (quinze mille euros)

**VISITE : LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 DE 11H00 A 12H00
SUR PLACE**, effectuée par la SCP MAZE BAUDE, huissier de justice à Orange, (Tél. : 04 90 34 02 50).

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 10H30 au
Palais de Justice de Carpentras (84200), 52 place du Général de Gaulle, à l'audience des
saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION :

Au rez-de-chaussée : Une pièce de vie avec cuisine, cellier.

Au premier étage : Salon, mezzanine, 1 chambre, salle d'eau avec lavabo, bac à douche et wc.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : le bien est occupé par le propriétaire.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, Avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00 **qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.**
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé.
- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.

Fait et rédigé à Carpentras,
Le 12 aout 2021

Lionel FOUQUET

AVOVENTES.fr